

Au service de la mémoire des Québécois depuis 1967

Serving the Memory of Québec Since 1967

Al servicio de la memoria de los quebequenses desde 1967

Marcel Lajeunesse

Volume 51, numéro 1, janvier–mars 2005

Bibliothèque nationale du Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1030115ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1030115ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lajeunesse, M. (2005). Au service de la mémoire des Québécois depuis 1967. *Documentation et bibliothèques*, 51(1), 13–20. <https://doi.org/10.7202/1030115ar>

Résumé de l'article

La Bibliothèque nationale du Québec, créée en 1967, fait partie des institutions établies au cours de la Révolution tranquille, et sa création avait pour signification l'affirmation culturelle du Québec. Au cours de ses presque quatre décennies d'existence, la Bibliothèque nationale a connu un développement considérable, en s'enracinant au Québec et en s'affirmant au plan international. Elle a traversé des périodes difficiles, dont la plus connue est l'Affaire des manuscrits en 1972-1973, et elle a vécu jusqu'à récemment le dispersement de ses activités et de son personnel, dû à un problème récurrent d'espaces. Les trois lois qui marquent la vie de la Bibliothèque nationale expriment aussi les étapes de son évolution. D'abord, la loi de 1967 qui la crée, puis celle de 1988 qui lui accorde une autonomie de gestion considérable et enfin celle de 2001 qui lui donne un nouveau visage et une mission élargie. Par l'ouverture de la Grande Bibliothèque au centre-ville de Montréal en 2005, la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec devient une institution culturelle de premier plan au Québec.

Au service de la mémoire des Québécois depuis 1967

MARCEL LAJEUNESSE

EBSI, Université de Montréal.

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

La Bibliothèque nationale du Québec, créée en 1967, fait partie des institutions établies au cours de la Révolution tranquille, et sa création avait pour signification l'affirmation culturelle du Québec. Au cours de ses presque quatre décennies d'existence, la Bibliothèque nationale a connu un développement considérable, en s'enracinant au Québec et en s'affirmant au plan international. Elle a traversé des périodes difficiles, dont la plus connue est l'Affaire des manuscrits en 1972-1973, et elle a vécu jusqu'à récemment le dispersement de ses activités et de son personnel, dû à un problème récurrent d'espaces. Les trois lois qui marquent la vie de la Bibliothèque nationale expriment aussi les étapes de son évolution. D'abord, la loi de 1967 qui la crée, puis celle de 1988 qui lui accorde une autonomie de gestion considérable et enfin celle de 2001 qui lui donne un nouveau visage et une mission élargie. Par l'ouverture de la Grande Bibliothèque au centre-ville de Montréal en 2005, la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec devient une institution culturelle de premier plan au Québec.

Serving the Memory of Québec Since 1967

Created in 1967, the Bibliothèque nationale du Québec is one of the institutions created during the Quiet Revolution and affirmed Québec's culture. During the nearly four decades of its existence, the Bibliothèque nationale has enjoyed considerable development and has become firmly implanted in Québec and internationally. The library went through difficult times, namely during the manuscripts affair of 1972-1973. As well, it experienced, up until recently, a shortage of space that led to the dispersal of its personnel and activities. Three laws had a direct impact on the evolution of the Bibliothèque nationale. The first law, adopted in 1967, created the library. It was followed, in 1988, by a second law that gave it considerable managerial autonomy. Finally, a law adopted in 2001 conferred a new name and mission. When the Grande Bibliothèque is opened in downtown Montréal in 2005, the new Bibliothèque nationale du Québec will become a leading cultural institution in Québec.

Al servicio de la memoria de los quebequeses desde 1967

La Biblioteca Nacional de Quebec se fundó en 1967 y forma parte de las instituciones creadas durante la "revolución tranquila"; su creación constituyó una afirmación cultural. Durante sus casi cuatro décadas de existencia, la Biblioteca Nacional se desarrolló considerablemente, se arraigó en la provincia de Quebec y se consolidó en el plano internacional. Atravesó períodos difíciles, de los cuales el más arduo fue el asunto de los manuscritos en 1972-1973, y hasta hace muy poco sufrió las consecuencias de tener actividades y personal dispersos, debido a un constante problema de espacio. Las tres leyes que marcaron la vida de la Biblioteca Nacional expresan también las etapas de su evolución. En primer lugar, la ley de 1967 que la fundó, la de 1988, que le acordó una autonomía de gestión considerable y, finalmente, la de 2001 que le dio una nueva apariencia y una misión más amplia. Mediante la apertura de la Biblioteca Grande en el centro de Montreal en 2005, la nueva Biblioteca Nacional de Quebec se convierte en una institución cultural de primer nivel en la provincia.

LORS DE SA CRÉATION EN 1961, le ministère des Affaires culturelles hérite de la Bibliothèque Saint-Sulpice que lui lègue le Secrétariat de la Province. Acquisée en 1941 par le gouvernement du Québec dans le cadre du Règlement des biens de Saint-Sulpice, cette bibliothèque est gérée depuis par le Secrétariat de la Province en tant que bibliothèque de recherche ouverte au public. La Bibliothèque Saint-Sulpice occupa, sous la direction d'Æg dius Fauteux, de 1915 à 1931, une place de premier plan dans la vie culturelle montréalaise comme bibliothèque « publique » de recherche et comme bibliothèque universitaire pour l'Université de Montréal naissante. Fermée en 1931 à la suite des problèmes financiers de la Compagnie de Saint-Sulpice, elle ouvre de nouveau ses portes en 1944, et fonctionne depuis sans beaucoup de moyens. Dans l'ensemble des institutions culturelles faisant dorénavant partie de son giron, le nouveau sous-ministre des Affaires culturelles, Guy Frégault, la décrit comme « *dépérissant dans son cadre vieillot, sympathique, mais délabré et tragiquement insuffisant* » (Frégault, 1976).

CRÉATION ET MISE EN PLACE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC (1964-1973)

En février 1964, Georges Cartier, jeune bibliothécaire, alors en poste au siège de l'Unesco à Paris, succède à Damien Jasmin qui a pris sa retraite en mai 1963. Il a pour mandat de dépoussiérer l'institution, de lui insuffler un nouveau dynamisme, de lui donner une nouvelle vocation. Les obstacles sont nombreux. Le personnel est insuffisant et sous-payé (24 personnes, dont 10 bibliothécaires), le budget est bien maigre (133 000 \$ en 1963-1964), l'immeuble de la rue Saint-Denis a besoin d'importants travaux de rénovation. Le ministère des Affaires culturelles appuie ces changements nécessaires : reclassement des bibliothécaires, réajustement des traitements et recrutement de nouveau personnel, restauration de l'immeuble, augmentation substantielle du budget de l'institution, présentation d'un plan quinquennal de développement en 1965.

Tant à la direction du ministère des Affaires culturelles que dans le monde de la bibliothéconomie québécoise, on s'interroge alors sur l'avenir de cette bibliothèque. En octobre 1964, l'assemblée générale de l'Association canadienne des bibliothécaires de

PÉRIODE	BUDGET	FRÉQUEN- TATION	CIRCULATION (VOLUMES)	PERSONNEL
1967-1968	611 000 \$	39 483	54 541	81 postes
1975-1976	2 065 000 \$	29 838	24 849	150 postes
1989-1990	8 385 000 \$	25 511	38 681	132 postes
2001-2002	11 645 723 \$	23 423	55 108	132 postes

(Source: Rapports annuels MAC-BNQ)

tions technologiques qui commencent à modifier le fonctionnement des bibliothèques et à transformer leurs opérations amènent la Bibliothèque nationale à mettre sur pied, dès l'année 1969, une direction de l'informatique.

Le dépôt légal permet à la Bibliothèque de suivre avec précision et régularité l'évolution de l'édition au Québec qui passe de 851 titres en 1968 à 3 144 en 1973 et la *Bibliographie du Québec* en rend compte par sa publication. La loi constitutive de la Bibliothèque nationale lui fait obligation d'instituer la bibliographie nationale, tant courante que rétrospective. Par la bibliographie rétrospective, il s'agissait d'établir la bibliographie québécoise des débuts de l'imprimerie en 1764 jusqu'au début de la bibliographie courante à la fin de 1967 (Bourbonnais, 1971). À l'été 1970, nous assistons aux premiers balbutiements de ce grand chantier bibliographique qui fera paraître son premier volume une décennie plus tard, en 1980. Par ailleurs, une autre équipe s'attaque à la reconstitution de la bibliographie des publications issues des années 1764 à 1820. Les résultats de l'ensemble des travaux de la bibliographie rétrospective seront publiés sur une longue période, des années 1970 aux années 1990. De plus, pour diffuser les publications périodiques, la Bibliothèque nationale publie en 1971, *RADAR (Répertoire analytique d'articles des revues québécoises)*, pour remplacer *l'Index analytique* qu'assurait antérieurement l'Université Laval. Enfin, en 1968, Réal Bosa rédige pour la Bibliothèque nationale une importante bibliographie analytique sur les ouvrages de référence au Québec.

Le développement de la Bibliothèque nationale, tant au plan des acquisitions que du personnel (85 postes en 1969), pose le problème des espaces devenus bien étroits. En janvier 1971, les services techniques de la Bibliothèque déménagent à Longueuil pour occuper 18 000 pieds carrés à l'Édifice Montval (MAC Rapport annuel, 1970-1971). À la même période, la Direction de la Bibliothèque nationale prépare un dossier consistant en vue de regrouper les divers services de la Bibliothèque en un seul édifice. Ce dossier est acheminé au ministère des Affaires culturelles au cours de l'année 1972; il constitue le premier dossier, parmi plusieurs, qui ira garnir les tablettes gouvernementales au cours des décennies suivantes.

Le développement et le rayonnement de la Bibliothèque nationale du Québec au Québec, au Canada et à l'étranger, de même que plusieurs projets en cours, sont ralentis, sinon arrêtés par la malencontreuse directive gouvernementale relative au transfert des manuscrits de la Bibliothèque nationale vers les Archives nationales du Québec. Cette directive, émise en juin 1972, et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1973, entraîne la démission du directeur-fondateur de la Bibliothèque, Georges Cartier, le 22 janvier 1973. Elle donne lieu à l'Affaire des manuscrits qui remue profondément le monde de la bibliothéconomie, des lettres, de l'édition, ébranlant le dynamisme de la Bibliothèque qui s'était manifesté depuis sa création (Dostie, 1973; Cartier, 2004). La Bibliothèque sera, dans ce contexte, sans directeur pendant dix-huit mois, de janvier 1973 au 1^{er} août 1974.

CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE 1974-1989

Après un intérim assumé par Roland Auger et un long processus de nomination qui relève, faut-il le dire, de la tragi-comédie, Jean-Rémi Brault, alors coordonnateur des services techniques à la Bibliothèque nationale depuis 1972 et qui a fait carrière antérieurement dans les bibliothèques de collège, est nommé, le 31 juillet 1974, conservateur en chef de la Bibliothèque nationale. Dès son entrée en fonction, le nouveau conservateur procède à une réforme administrative et s'entoure d'une équipe de nouveaux collaborateurs, tels Marcel Fontaine comme conservateur adjoint, Hubert Perron comme coordonnateur des services techniques, Réal Bosa comme coordonnateur des services publics et Roland Auger comme coordonnateur des collections spéciales. Après une période d'incertitude, la Bibliothèque peut redémarrer de nouveaux projets. Le budget, qui était de 1 144 800 \$ en 1974-1975 augmente à 2 065 000 \$ en 1975-1976 et à 2 779 700 en 1977-1978 (MAC Rapport annuel). En 1975-1976, la bibliothèque se voit octroyer 29 nouveaux postes, passant à 150 postes, dont 5 cadres et 42 professionnels.

Rappelons que la directive gouvernementale, qui ordonne le transfert des archives littéraires de la Bibliothèque nationale aux Archives nationales au début de l'année 1973, va à l'encontre de la pratique

les bibliothèques québécoises se regroupent au sein de RIBLIN (Réseau informatisé des bibliothèques/*Library Information Network*) en vue de former un système intégré de gestion des bibliothèques. L'expérience acquise au sein de ces deux réseaux de coopération permet par la suite à la Bibliothèque nationale du Québec, comme pour d'autres bibliothèques, de se doter de son propre système informatisé, adapté à ses besoins particuliers. Bibliothèque de recherche, la Bibliothèque nationale profite grandement, en cette ère de coopération interinstitutionnelle, de sa participation à l'Association des bibliothèques de recherche du Canada qui regroupait alors 27 universités canadiennes importantes, la Bibliothèque nationale du Canada, l'Institut canadien pour l'information scientifique et technique (ICIST) et la Bibliothèque nationale du Québec (Brault, 2004).

À la fin février 1980, un incendie éclate à l'édifice Montval de Longueuil où sont logés les services techniques, la microreproduction et l'informatique de la Bibliothèque. Des pertes considérables en équipements et en documents, principalement des collections de journaux, sont déplorées à la suite de ce sinistre. La solution trouvée, dans cette saga des espaces qui jalonne toute l'histoire de la Bibliothèque nationale, est l'acquisition et le réaménagement de l'ancien édifice de l'École des Beaux-arts, rue Sherbrooke. Ce nouvel immeuble, appelé Annexe Marie-Claire-Daveluy, permet d'apporter une réponse valable, mais temporaire, en y logeant notamment les services techniques et les manuscrits.

Le 20 décembre 1985, Jean-Rémi Brault démissionne en tant que conservateur en chef de la Bibliothèque nationale après avoir été 11 ans et demi à la tête de l'institution. Quelques mois plus tard, en 1986, son prédécesseur, Georges Cartier, redevient directeur général de la Bibliothèque nationale, avec mandat, de la part de la ministre des Affaires culturelles, Lise Bacon, de préparer une loi qui assurerait à l'institution un nouveau statut, constituant la Bibliothèque en corporation et lui conférant ainsi une plus grande autonomie (MAC, Rapport annuel 1986-1987).

Cette nouvelle loi sur la Bibliothèque nationale, la loi 43, votée le 3 novembre 1988, entre en vigueur le 1^{er} avril 1989. La Bibliothèque nationale passe d'un statut de direction générale du ministère des Affaires culturelles, placée sous la juridiction d'un sous-ministre adjoint, à celui d'un organisme gouvernemental, c'est-à-dire, d'une corporation, mandataire du gouvernement, administrée par un conseil d'administration composé de neuf membres, nommés par le gouvernement, dont un président-directeur général responsable de la direction et de la gestion de la bibliothèque (Cartier, 1989). Ce nouveau statut confirme, selon la ministre des Affaires culturelles, la maturité acquise par la Bibliothèque après vingt ans d'existence. La passation de cette loi et la constitution de la Biblio-

thèque nationale en régie gouvernementale constituent une étape capitale pour l'autonomie et pour le développement de cette institution nationale.

DIRECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

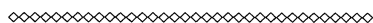
CONSERVATEURS EN CHEF	
Georges Cartier	1967-1973
Roland Auger	1973-1974 (par intérim)
Jean-Rémi Brault	1974-1985
DIRECTEUR GÉNÉRAL	
Georges Cartier	1986-1989
PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX	
Philippe Sauvageau	1989-2000
Jean-Guy Théoret	2000-2002 (par intérim)
Lise Bissonnette	2002-

(Source : Rapports annuels MAC-BNQ)

UNE BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC AUTONOME

Dès l'entrée en vigueur de la loi, en avril 1989, Philippe Sauvageau est nommé président-directeur général de la BNQ. Ce dernier a œuvré pendant trois décennies dans les bibliothèques publiques municipales et régionales, où il est surtout connu pour avoir fait de la Bibliothèque Gabrielle-Roy à Québec un succès dans le domaine de la lecture publique. Dès son entrée en fonction, il s'attaque à plusieurs dossiers, tels le dépôt légal, les espaces, l'informatisation. À l'exception du dépôt légal sur les cartes géographiques, mis en application en 1980 (Palomino, 2001), le Règlement sur le dépôt légal de la Bibliothèque nationale est le même que celui établi par les règlements de janvier 1968. Il se limite encore aux livres, aux brochures, aux livres d'artistes, aux partitions musicales. Depuis cette époque, le monde des supports documentaires s'est élargi et la Bibliothèque nationale n'en tient pas compte dans l'application de son dépôt légal. Une mise à jour s'impose. En mars 1992, la Bibliothèque obtient le mandat d'acquiescer, de conserver et de diffuser la totalité des documents publiés au Québec, à l'exception des documents cinématographiques. La nouvelle législation vise les estampes originales, les affiches, les reproductions d'œuvres d'art, les cartes postales, les enregistrements sonores, les logiciels et les microéditions. En outre, le montant au-delà duquel un seul exemplaire, plutôt que deux, doit être déposé par l'éditeur passe de 12,50 \$ à 249 \$ (Sauvageau, 1998). La modification des règlements du dépôt légal assure à la Bibliothèque un contrôle plus exhaustif sur la production documentaire québécoise.

Le comité Richard recommande, en juin 1997, que soit créée, par une loi de l'Assemblée nationale, la Grande Bibliothèque du Québec.



Les années 1990 permettent à la Bibliothèque nationale d'acquérir et d'implanter son propre système intégré de gestion documentaire, après les étapes de TELECAT/UNICAT et d'UTLAS. L'informatisation de la BNQ demeurait en effet encore partielle et fragmentée. L'acquisition du logiciel Best-Seller et d'équipements Hewlett-Packard vise, à partir de 1992, à transférer les notices d'UTLAS vers la Bibliothèque même, à intégrer les vedettes-matière de l'Université Laval, à implanter, l'un après l'autre, les divers modules de fonctionnement de la Bibliothèque et à créer une base de données bibliographiques de la Bibliothèque intitulée Iris. Au cours de ces années, la Bibliothèque nationale vit la révolution numérique, en créant un site Internet, en rendant sa base de donnée accessible sur l'Internet et en numérisant des milliers de documents, principalement antérieurs au XX^e siècle (Sauvageau, 2004).

Le dossier auquel le directeur général Sauvageau a accordé la plus grande importance, et dans lequel il avait développé antérieurement une expertise certaine, a trait au problème récurrent, et même obsédant, des espaces. La Bibliothèque nationale du début des années 1990 est toujours à l'étroit et se trouve encore dispersée entre trois immeubles: la bibliothèque de la rue Saint-Denis (Bibliothèque Saint-Sulpice), le pavillon Ægidius-Fauteux, au coin des rues de l'Esplanade et Mont-Royal, et le pavillon Marie-Claire-Daveluy, au coin des rues Sherbrooke et Saint-Urbain. Dès 1990, la Direction de la Bibliothèque dépose auprès du gouvernement du Québec, chez la ministre des Affaires culturelles, Lucienne Robillard, un nouveau document intitulé *Programme des besoins de la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec*. Ce projet propose la construction de deux bâtiments, l'un consacré à la conservation et l'autre affecté à la diffusion. L'aspect conservation des collections de la Bibliothèque nationale est assuré par l'achat, dans le quartier Rosemont, rue Holt, d'une ancienne usine de fabrication de cigares. Cet édifice de plus de 18 000 m², dont 13 000 m² affectés spécifiquement à la BNQ, permet de loger adéquatement les collections pour une période allant au-delà de l'année 2025. Très fonctionnel et fort réussi au plan de l'aménagement intérieur, ce bâtiment, inauguré en 1997, loge la direction générale de la bibliothèque et l'administration ainsi que les activités d'acquisition,

de traitement documentaire et de conservation des collections. À la suite de son entrée dans ce nouvel immeuble, la Bibliothèque nationale remet au gouvernement du Québec le pavillon Marie-Claire-Daveluy qu'elle occupait depuis 1982.

Si une solution a été apportée à l'aspect conservation à la BNQ, le problème relatif à la partie diffusion est resté entier. Plusieurs hypothèses sont avancées depuis le début des années 1970, et surtout au cours de la décennie 1990: elles tournent autour de l'agrandissement vers l'arrière de l'ancienne Bibliothèque Saint-Sulpice ou de la réhabilitation d'un bâtiment situé au centre-ville de Montréal. En 1997, le premier ministre Lucien Bouchard met fin aux tergiversations en prenant une position nette dans ce dossier: il met de l'avant l'idée de la construction d'une nouvelle bibliothèque de grande envergure comme solution à la diffusion des collections de la BNQ.

DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE À LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Dans la foulée du souhait du premier ministre, le gouvernement du Québec forme un comité présidé par l'ancien ministre des Affaires culturelles, Clément Richard, pour étudier la faisabilité d'une Grande Bibliothèque à Montréal et pour en définir les éléments. Après avoir scruté le contexte de développement des bibliothèques québécoises, principalement celui de la Bibliothèque nationale du Québec et celui de la bibliothèque de la Ville de Montréal, après avoir analysé quelques expériences étrangères en ce domaine (à Paris, à Londres, à Vancouver, à San Francisco, à Toronto, à Denver), le comité Richard recommande, en juin 1997, que soit créée, par une loi de l'Assemblée nationale, la Grande Bibliothèque du Québec, et que cette bibliothèque de diffusion destinée au grand public regroupe la collection de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec et la collection de la Bibliothèque centrale de la Ville de Montréal. Il souhaite également qu'une entente intervienne entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal à cette fin et qu'un immeuble d'environ 30 000 m² soit construit au centre-ville de Montréal (*Une Grande Bibliothèque 1997*).

En 1998, l'Assemblée nationale du Québec vote à l'unanimité la loi créant la Grande Bibliothèque du Québec, selon les paramètres esquissés par le comité Richard. À l'été 1998, la directrice générale du quotidien *Le Devoir*, Lise Bissonnette, est nommée à la direction de la Grande Bibliothèque. En plusieurs éditoriaux dans *Le Devoir*, elle avait défendu avec vigueur le principe d'une institution d'envergure vouée à la lecture publique, à l'instar des grandes villes nord-américaines, et avait montré qu'une Grande Bibliothèque citoyenne est une institution culturelle essen-

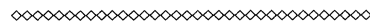
tielle dont Montréal et le Québec sont privés. Dès l'automne 1998, l'équipe de la Grande Bibliothèque se met en place et s'applique à définir ce grand dessein aux contours encore imprécis.

En janvier 2000 est signé le décret autorisant la construction de la Grande Bibliothèque, et la même année un concours international d'architecture choisit la firme, en l'occurrence le regroupement des architectes Patkau de Vancouver et Croft/Pelletier de Québec, pour les plans de l'immeuble de 33 000 m² qui doit être construit au centre-ville de Montréal, à l'emplacement de l'ancien Palais du Commerce, en face de la gare centrale d'autobus, au croisement des principales lignes de métro. Le choix de l'emplacement est judicieux à tous égards.

La démission de Philippe Sauvageau de la direction de la Bibliothèque nationale, le 24 octobre 2000, amène le ministère de la Culture et des Communications à déposer, le 14 novembre de la même année, un projet de loi visant à créer une nouvelle institution issue de la fusion de la Bibliothèque nationale et de la Grande Bibliothèque du Québec. La loi 160, votée en juin 2001 et entrée en vigueur en mars 2002, établit cette nouvelle entité, la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec, en lui donnant une double mission; l'une de conservation, du ressort d'une bibliothèque nationale, et l'autre de diffusion, qui appartient plutôt à la mouvance de la lecture publique. Au printemps 2005, avec l'inauguration de la Grande Bibliothèque, angle Berri et De Maisonneuve, la nouvelle institution possède deux bâtiments: l'édifice de la rue Holt, voué à l'acquisition, au traitement et à la conservation de la collection nationale, et la Grande Bibliothèque, qui offre une vaste collection de prêt et de nombreux services au grand public.

Les ambitions de la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec sont grandes. D'abord, proposer, dès l'ouverture de la Grande Bibliothèque, plus d'un million de livres et quatre millions de documents, provenant des collections de la Bibliothèque nationale, de la Bibliothèque centrale de la Ville de Montréal, de l'Institut Nazareth et Louis-Braille et de la Magnétothèque, et aussi de récentes et importantes acquisitions de livres et de documents sur divers supports. Ensuite, offrir ses services, non seulement au public montréalais, mais à l'ensemble de la population du Québec, en profitant des possibilités technologiques, tel un portail permettant d'accéder à sa bibliothèque numérique. Aussi la Grande Bibliothèque réunit un personnel spécialisé de plus de 400 personnes, dont la majorité provient de l'ancienne BNQ et de la Bibliothèque centrale de la Ville de Montréal. C'est de la qualité du service offert par le personnel que va dépendre en grande partie la réussite de ce projet stimulant. Mais en dernière analyse, c'est la population montréalaise et québécoise qui assurera le succès de ce projet en faisant de la Grande Bibliothèque « *un lieu*

La réussite de la Grande Bibliothèque va certainement contribuer à dépasser les retards séculaires du Québec dans le domaine des bibliothèques publiques.



de vie dans la cité» (Bissonnette, 2004). La réussite de la Grande Bibliothèque va certainement contribuer à dépasser les retards séculaires du Québec dans le domaine des bibliothèques publiques. Et avec la Table de concertation permanente des bibliothèques québécoises, mise sur pied par le ministère de la Culture et des Communications et présidée par la présidente-directrice générale de la BNQ, on peut voir les prémises d'une concertation des bibliothèques québécoises ouvrant la voie à une planification de l'ensemble des services documentaires du Québec et renouant ainsi avec les espérances de la fin des années 1970.

CONCLUSION

La création de la Bibliothèque nationale du Québec, en 1967, était un geste de grande signification en terme d'affirmation nationale, de développement culturel et de mémoire collective pour le peuple québécois. En dépit de moyens limités et d'un appui souvent mitigé de son ministère de tutelle, les Affaires culturelles, la Bibliothèque nationale s'est développée, s'est enracinée dans le paysage québécois et canadien, s'est affirmée au plan international. En 1989, en lui donnant un nouveau statut, en la constituant en régie gouvernementale dotée de son propre conseil d'administration, on reconnaît à la Bibliothèque nationale sa « majorité » parmi les institutions du gouvernement québécois. Elle peut, de ce fait, planifier plus facilement son développement. En effet, c'est dans ce cadre que la direction de la Bibliothèque nationale peut apporter une solution à l'aspect conservation en acquérant et en aménageant l'édifice de la rue Holt.

Par ailleurs, la réflexion sur la création d'un immeuble de diffusion, de même que les actes successifs qui furent posés dans la réalisation de ce projet, constituent un cas rare et singulier de décisions gouvernementales innovatrices. Le continuum, qui va de la création du comité Richard en 1997 jusqu'à l'ouverture de l'immeuble de la Grande Bibliothèque au printemps 2005, offre une mobilisation de divers acteurs en vue d'offrir une solution optimale au problème de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec et de lecture publique à Montréal. La discussion publique autour de ce projet contribue grandement à mettre la bibliothèque, la lecture, la culture et l'information au premier plan de l'actualité.

C'est une première au Québec pour faire connaître à l'ensemble de la population la mission de la bibliothèque publique.

En plus d'offrir un bel édifice qui contribue à améliorer le visage urbain du centre-ville, la Grande Bibliothèque offre au citoyen un exemple achevé d'une bibliothèque des temps présents. Montréal entre ainsi dans le circuit de plusieurs grandes villes nord-américaines et européennes qui ont conçu des institutions semblables. La nouvelle Bibliothèque nationale du Québec doit être le navire amiral maître d'œuvre du développement des bibliothèques au Québec. C'est pour les Québécois une belle façon de s'approprier pleinement le concept et la réalité de la bibliothèque. Pour la Bibliothèque nationale du Québec, cela constitue une autre étape de sa contribution essentielle, depuis 1967, à la construction d'une culture nationale ouverte sur le monde. ☉

SOURCES CONSULTÉES

- AUGER, Roland. 1977. *La Bibliothèque nationale du Québec*, in Georges-A. Chartrand, éd. Livre, bibliothèque et culture québécoise. Montréal, ASTED. p. 621-639.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC (BNQ). Rapport annuel, 1989-1990/2001-2002.
- BISSONNETTE, Lise. 2004. La Grande Bibliothèque, portrait d'une institution, *Annuaire du Québec 2005*. Montréal, Fides, p. 356-364.
- BISSONNETTE, Lise. 2000. Au service d'une identité culturelle, la Bibliothèque nationale, *Cap-aux-Diamants*, n° 63 (automne): 34-38.
- BOURBONNAIS, Gabrielle. 1971. La bibliographie rétrospective à la Bibliothèque nationale du Québec. *Bulletin de l'ACBLF*, vol. 17, n° 2 (juin): 98-99.
- BRAULT, Jean-Rémi. 2004. *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises: récit d'un itinéraire professionnel*. Montréal, Éditions ASTED.
- CARTIER, Céline R. 2004. En marge de l'autobiographie de Jean-Rémi Brault: complément à la petite histoire des manuscrits. *Documentation et bibliothèques*. 50 (3) (juillet-septembre): 241-247.
- CARTIER, Georges. 1989. Une loi nouvelle pour la Bibliothèque nationale. *Argus*. 18 (1) (printemps): 25-26.
- DOSTIE, Gaëtan. 1973. *L'affaire des manuscrits ou la dilapidation du patrimoine national*. Montréal, Édition du Jour/l'Hexagone.
- FOURNIER, Claude. 1994. *La Bibliothèque nationale du Québec*. 1^e éd. Montréal, Bibliothèque nationale du Québec.
- FRÉGAULT, Guy. 1976. *Chronique des années perdues*. Montréal, Leméac.
- LAJEUNESSE, Marcel. 2001. *National library of Quebec*. in David H. Stam, éd. *International Dictionary of Library Histories*. Chicago/London, Fitzroy Dearborn, p. 553-556.
- La nouvelle Bibliothèque nationale (2002) Les rayonnements de la mémoire*. Montréal, Bibliothèque nationale [n.p.]
- LASSONDE, Jean-René. 1987. La Bibliothèque nationale du Québec, notre mémoire documentaire depuis vingt ans. *Documentation et bibliothèques*. 33 (4) (octobre-décembre): 111-118.
- Le Comité d'études (1965) sur la Bibliothèque provinciale*. *Bulletin de l'ACBLF*. 11 (3) (septembre): 108-111.
- MARCOTTE, Véronique. 2003. La nouvelle Bibliothèque nationale du Québec: une institution culturelle au service des Québécois. *Documentation et bibliothèques*. 49 (2) (avril-juin): 77-82.
- MINISTÈRE des Affaires culturelles (MAC). Rapport annuel, 1964-1965/1989-1990.
- PALOMINO, Jean-François. 2001. Cartographie et révolution numérique: la bibliothèque à l'ère électronique. *Documentation et bibliothèques*. 47 (3) (juillet-septembre): 119-122.
- SAUVAGEAU, Philippe. 1993. État de la Bibliothèque nationale du Québec. *Documentation et bibliothèques*. 39 (2) (avril-juin): 89-93.
- SAUVAGEAU, Philippe. 1998. La Bibliothèque nationale du Québec. *Alexandria* 10 (2): 105-129.
- SAUVAGEAU, Philippe. 2004. La vraie rumeur. *Documentation et bibliothèques*. 50 (3) (juillet-septembre 2004): 233-239.
- Une Grande Bibliothèque pour le Québec (1997)*. Rapport du Comité sur le développement d'une très Grande Bibliothèque, Québec.

CONSERVATION
MUSEES
ARCHIVES

CARR McLEAN
Produits de conservation et d'archivage

Protecteurs d'épreuves • Enveloppes
Boîtes d'entreposage • Protecteur de négatifs
Film d'encapsulation • Cartons de montage

Fournitures de qualité

Télé.: 1-800-268-2123 • Télécop.: 1-800-871-2397 • www.carrmclean.ca